

TOUS GAGNANTS POUR ÊTRE TOUS PERDANTS

Curieuses élections régionales qui viennent de fabriquer une sorte de tripartisme au second tour. Tous ont des raisons de se considérer comme des petits gagnants. J'ai gagné en électeurs, j'ai gagné quelques régions et moi j'ai conservé plus de régions que prévu.

Au cours de cette soirée électorale, la mine grave, les responsables des partis dits «républicains» devant la montée du Front National ont tous entonné la même chanson éculée. Ils nous ont assuré, le cœur sur la main, qu'il fallait vraiment mettre en avant les valeurs de la République et que, plus jamais ils ne feront de la politique comme avant....

MAIS QU'ONT-ILS ENTENDU EN FAIT ? QUE NOUS VOULIONS ENCORE PLUS DE RÉFORMES ?

Des réformes allant toujours dans le même sens :

- ▲ Une nouvelle réforme pour une retraite à 67,5 ans, 68, 70 ans ?
- ▲ Une précarisation toujours plus poussée de l'emploi ???? Avec des jeunes qui ne peuvent même plus avoir de projet de vie ?
- ▲ Un renforcement de la compétitivité en supprimant le Code du Travail ?
- ▲ La suppression de l'archaïsme du Statut de la Fonction Publique et les règles de gestion. ?
- ▲ La rationalisation des services publics avec des suppressions de postes de fonctionnaires et de structures notamment en milieu rural ?



Les valeurs de la République se résumeraient donc à l'application sans réserve d'une politique libérale matinée d'un discours sécuritaire et faussement protecteur ? Et ils s'étonnent toujours de la montée du FN ???

Il faut dire que dans le même temps, les experts en tout sont convaincus que le rôle du Front National ne devrait se limiter qu'au rôle du réceptacle de la colère. Entre eux, ils utilisent la belle image du plafond de verre. Un plafond soi-disant inatteignable. Confortés en ce sens par les résultats de ce second tour. C'est pour nous une erreur manifeste. Le vote du Front National progresse parmi toutes les couches de la population et c'est un vote assumé. Ce parti n'a certes pas de réserves en nombre de voix. Mais comme ce nombre n'arrête pas de progresser, le fameux plafond de verre risque d'exploser dès le premier

tour d'une élection majeure. Ce n'est plus un vote de colère mais bien d'adhésion. Il suffit de savoir compter. Les bouquins d'histoire sont remplis de ces aveuglements qui sont à l'origine de bien des catastrophes.

Les présidentiables ont déjà pris acte et sont convaincus que Mme LE PEN sera au deuxième tour en 2017. Pour gagner le Saint Graal, il suffira d'arriver second et l'élection sera terminée. Mai 2017, c'est le seul horizon de toute cette classe politique ! Après ce sera Mai 2022, Mai 2027 !!!! Stratégie, tactique, communication sont les vrais moteurs des élections. Les idées, la vision et la réflexion passent au second plan.

La CGT quant à elle alerte depuis plusieurs années sur les dangers que constitue un parti comme le Front National notamment pour le monde du travail. Et surtout, le Front National, avec la préférence nationale, veut diviser ce monde du travail en désignant l'autre, l'étranger, le privé d'emploi comme les responsables de la crise.

A croire que les partis dits «républicains» ne lisent et n'analysent plus les programmes. On ne peut décemment comparer le programme économique du Front National au programme économique des partis d'extrême-gauche ou au programme commun des années 80. En agissant ainsi, ils rendent le discours social du FN encore plus crédible. L'utilisation par ce parti de symboles comme la Croix de Lorraine ou la reprise de discours de Jean Jaurès démontrent s'il le fallait son double-jeu et sa démagogie. Malheureusement, la démagogie pendant les crises économiques est la valeur la plus partagée dans notre république.

Pendant ce temps, on négocie toujours dans le plus grand secret la dérégulation de nos droits avec le TAFTA (*Traité transatlantique*). La régulation du système financier est oubliée. Les bulles spéculatives continuent de croître. Les grandes multinationales (*Apple, Amazon, Fiat ...*) continuent d'optimiser fiscalement leurs bénéfices et les plus riches deviennent de plus en plus riches !

Pendant ce temps-là, on nous explique que tout va pour le mieux grâce au succès de la COP 21 !

Pendant ce temps-là, nous sentons tous un vent mauvais parcourir le continent européen, élection après élection !

IMPÔTS LOCAUX : BORDÉLISATION

RÉSUMÉ DES DEUX ÉPISODES PRÉCÉDENTS

Version courte et technique : M. Valls, Premier ministre, décide après la mobilisation d'une partie de ses députés, de revenir sur la perte de l'exonération de la taxe d'habitation et de la taxe foncière suite aux modifications du calcul du quotient familial (1/2 part pour les veuves) et l'imposition de la majoration des pensions pour les personnes ayant plus de 3 enfants. Le lendemain, notre ministre M. SAPIN déclare que toutes les personnes qui ont été exonérées en 2014 n'auront pas à payer en 2015.

Le 05/11/2015, la DGFIP par l'intermédiaire de son Directeur Général des Finances Publiques, pond une note avec, en annexe, quelques fiches techniques qui expliquent qu'on dégrève toutes les personnes qui ont bénéficié d'une exonération de la taxe d'habitation 2014, notamment la fameuse case W et on ne procède à aucune vérification (Taxation à l'ISF, condition de cohabitation, explosion du revenu fiscal de référence).



Version politiquement non correcte : face à une élection qui s'annonce catastrophique, le gouvernement décide de modifier dans l'urgence les textes législatifs, sans passer par la représentation nationale et la loi de finances. Pour les pontes de Bercy, nous allons entrer in terra incognita.

Pour les agents de la DGFIP, malgré le petit mot rassurant de notre DG qui ose affirmer que tout se fera automatiquement et que cela ne devrait occasionner que peu de gêne, tout le monde s'attend à une réception téléphonique et physique digne des plus belles sorties de rôles.

Si nous en étions resté là, nous nous serions contentés dans ce numéro d'écrire une brève sur ce déni que l'on pourrait assimiler à du foutage de gueule. Mais la gestion du tweet de notre Premier ministre par notre DGFIP va prendre des contours irréalistes.

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des problèmes que les agents nous ont fait remonter sous réserve de ceux qui devraient surgir dans les prochaines semaines, notamment pour la partie recouvrement.

Petit appel : Un travail hors de tout cadre juridique.

Insistons encore une fois, les exonérations de taxes foncières et de taxe d'habitation sont gérées par le Code général des impôts, c'est-à-dire des textes législatifs. Seule la représentation nationale a le pouvoir de les modifier. Les discussions parlementaires et le vote d'une loi aussi lourde que la loi de finances prennent du temps. La DGFIP, sous la pression du gouvernement, a donc décidé de passer par la méthode de la remise gracieuse pour accélérer et anticiper le changement législatif. C'est un nouveau concept, une sorte d'état d'urgence dans l'état d'urgence.

Débordés dès le lundi 03/11/2015 par les appels téléphoniques, nombre d'agents ont imprimé dès leur parution sur le portail Ulysse, les fiches techniques (annexes de la note de M. Parent Bruno du 06/11/2015) pour connaître la marche à suivre.

Du 06/11/2015 au 19/11/2015, sans trop entrer dans les détails, il est demandé aux agents des Finances publiques d'effectuer des remises gracieuses de la Taxe d'habitation et de la taxe foncière 2015 dès que les redevables exonérés en 2014 se manifestent pour obtenir les remboursements. C'est à cette période que nous avons écrit notre deuxième article (pied dans le plat n°97)

LES FICHES « GARCIMORE » OU L'ÉCRITURE ET LA RÉÉCRITURE DES FICHES TECHNIQUES

À partir du 19/11/2015, la DGFIP exécute un petit tour de magie digne du célèbre prestidigitateur des années 70 «M. GARCIMORE». En effet, elle écrase et modifie les anciennes annexes pour les remplacer par d'autres. Désormais, les agents **doivent contrôler les conditions de cohabitation et la taxation à l'ISF**.

Que ce soit sur Ulysse ou par messagerie, personne n'est réellement informé de ces modifications profondes. Le plus grave et le plus étonnant, c'est que la plus grande partie des SIP n'a été informée que par le bouche à oreille.

Sur le site Ulysse, nous ne trouvons plus trace des anciennes annexes. Les seules qui nous restent sont celles que nous avons imprimées. C'est un peu comme si celles-ci n'avaient jamais existé. Même note, même emplacement mais des annexes qui changent au fur et à mesure des discussions parlementaires. Ordre, contre-ordre, on connaît ! Mais ce type de pratique c'est du jamais-vu ! Et pourtant nous ne sommes pas au bout de nos peines ! Certaines comme la fiche 3 indique comme



MAXIMALE : ÉPISODE N° 3 / ?

date le 06/11/2015, mais les propriétés du fichier montre bien que la date de changement est intervenue le 19/11/2015. Dans le Document Unique des Evaluations des Risques Professionnels d'un SIP, un de nos militants a demandé que figure cette histoire d'annexes réécrites sans information dans les risques organisationnels.



LE COURRIER DE TROP (FIN NOVEMBRE).

Après avoir envoyé plus de 7,9 millions de courriers aux redevables pour leur annoncer une baisse d'impôt sur le revenu, la DGFIP recommence avec notre Directeur Général des Finances Publiques (M. PARENT Bruno) vers la fin novembre sur les exonérations des impôts locaux. Pour la Charente-Maritime ce n'est pas moins de 10.000 courriers qui sont envoyés. Une lettre expliquant

au redevable que s'il a déjà bénéficié d'une exonération de taxe d'habitation sur sa résidence principale en 2014, il en bénéficiera à nouveau en mars 2016 pour sa taxe d'habitation 2015 et éventuellement pour sa taxe foncière 2015. Pour la CGT Finances Publiques 17, ce courrier engage le plus haut responsable de notre direction qui se met en contradiction avec ses propres annexes. Mais, ce qui est plus grave encore c'est que ce courrier met en porte-à-faux l'ensemble des agents chargés de gérer ces dossiers.

Ce n'est pas un simple courrier d'information, mais bien un courrier nominatif adressé par notre plus haut responsable, dont les termes sont assez clairs et qui ne mentionne à aucun moment qu'il y aura un contrôle effectué par les agents sur la condition de cohabitation et la taxation à l'ISF. A sa lecture, le redevable lambda ne peut l'analyser que comme l'annonce d'un futur remboursement ou d'une annulation des dites-taxes. Passé aussi aux oubliettes que la majorité de redevables ont sur leurs avis de taxe foncière, la taxe des ordures ménagères qui n'est pas du tout concernée par cette mesure.

C'est la période
des impôts



UN COURRIER AUX ERREURS MANIFESTES.

On passera sur le fait que le courrier n'est pas signé, que le grade n'est pas indiqué, qu'il n'est pas daté. Mais on tient à préciser qu'il y a une dizaine d'années avec un courrier de ce genre, un agent de base se faisait étripper dans un audit. Les temps changent et pourtant Clic Esi fait mieux.

En revanche, dire au citoyen de base qu'il pourrait se faire rembourser dans les trois semaines sur simple demande à son centre des finances publiques est à minima (si nous voulons rester polis) une belle bourde, notamment pour le 17. Car les dits-remboursements ne pourront intervenir que vers la mi-janvier. En effet, les applications gérant la sortie et l'impression des dégrèvements de taxe d'habitation sont en toujours en stand-by dans cette période de fin d'année. Déjà épuisés par plusieurs semaines de réception avec un contexte économique dégradé, un gracieux en augmentation, les SIP (et aussi le CDIF) ont dû encore se coltiner de nouveau une réception téléphonique et physique intense. Si une grande majorité de redevables ont compris que nous nous trouvions dans une situation particulière, certains n'ont pas hésité à nous traiter d'incompétents dans le meilleur des cas quand on commençait à leur expliquer le retard dans les remboursements.

DES LETTRES DE REJETS PAS TRÈS MOTIVÉES.

Autre sujet et pas des moindres, avec la motivation du rejet pour ce type de demande. Le courrier de rejet conclut toujours avec cette phrase sibylline : «*il ne m'a pas paru possible de vous* ». On prévient notre conciliateur fiscal : il n'est pas du tout sûr que le redevable lambda se contente de cette seule explication sommaire. Surtout après réception d'un courrier nominatif dont un des responsables de notre direction a reconnu par mail qu'il ne laissait pas beaucoup de place à l'interprétation (pour 2015). Mais nous ne pouvons pas faire autrement puisque nous sommes hors cadre législatif.

MARS 2016 : UNE ÉQUATION INFORMATIQUE À X INCONNUES

On a beau nous affirmer que tout va se dérouler pour le mieux, nous avons quand même beaucoup de questions, notamment avec les dégrèvements prononcés automatiquement en Mars 2016.



* Combien de redevables ayant reçu un courrier de M. Parent seront éliminés par les contrôles de cohabitation et d'ISF effectués par les programmes informatiques ?

* Comment les informaticiens feront pour prononcer des dégrèvements d'office sur l'application Majic, alors que pour l'instant ce sont les agents de base qui indiquent les codes d'exonérations directement sur les locaux ?

* Les rejets gracieux effectués en ce moment par les agents ne seront-ils pas invalidés par des dégrèvements automatisés ?

* Quel impact et dégâts collatéraux sur la mission de recouvrement de ces taxes ?



ET AU-DELÀ ???

Beaucoup attendent avec une certaine crainte, les résultats des discussions parlementaires sur la loi de finances. On peut s'attendre à un texte alambiqué car Bercy et les politiques sont pris par les contraintes budgétaires et feront tout pour limiter son impact. Par exemple nous ne voyons pas un simple rehaussement des seuils d'imposition. Quand l'imagination du haut fonctionnaire et les ordinateurs de Bercy se mettent en branle, on a toute les raisons de se faire du souci, sans oublier qu'il faut obtenir l'aval du Conseil constitutionnel.

Lors du CHS-CT du 09/12/2015, nous sommes montés au créneau et exprimés toute notre colère pour dénoncer cet état de fait. Incurie, incompétence, risque juridique, irresponsabilité, risque d'agression accrue pour les agents tels sont les mots que nous avons utilisés pour décrire notre pensée sur la gestion de ce revirement gouvernemental par Bercy.

CONCLUSION

Nous terminerons par le ressenti des agents sur le sujet. La grande majorité pense qu'on les fait bosser n'importe comment et qu'à force de revirements successifs, cette administration est en train de perdre sa crédibilité aux yeux de la population. Ceux qui sont en charge de ces dossiers nous expliquent qu'il est difficile de ne pas avoir mal au bide quand on leur demande de dégrever des taxes, qu'ils payent rubis sur l'ongle, à des redevables dont le revenu fiscal de référence dépassent des salaires de cadres supérieurs. Et une question revient incessamment. Ca va coûter combien à l'Etat cette histoire ? La seule source que nous avons trouvé provient du Canard Enchaîné, du Monde, du Figaro. Ainsi, pour la taxe foncière on parle de 250.000 redevables et pour la taxe d'habitation de 650.000 redevables. Le coût estimé par Bercy se situerait entre 800 et 900 millions d'euros.

Face à cette gabegie, une petite pensée nous vient pour notre Directeur général et pour notre ministre de tutelle. S'il vous plaît pour nous soulager, sur ce dossier, ne faites et ne dites plus rien ! Vous serez quand même payés à la fin du mois !

ON PARLE DE NOUS....

Comme vous le savez , nous avons mené en 2015 une campagne de recours d'évaluation (*jusqu'au niveau national*) portant sur les conditions de travail et la rémunération. Notre volonté était de mettre en avant les difficultés de notre département et de poser ces sujets sur la table des CAPL et CAPN.

Nous remercions les 45 agents qui ont fait un recours au niveau local et les 28 agents qui sont allés jusqu'au niveau des CAP nationales.

Les premières CAPN sont en train de se tenir, nous avons contacté par écrit et par téléphone nos élus nationaux pour faire passer le message et ou nous avons mis des dossiers et des services en avant. A noter que des dossiers effectués avec un simple appel politique ont obtenu à notre surprise des réductions. **Cela démontre à nos yeux le sérieux et l'implication de nos élus nationaux.** Ainsi, dans la CAPN Cadre C AAP 2ème classe sur cinq dossier présentés, un a obtenu une réduction R2 et un une réduction R1.

Un extrait de la déclaration liminaire des CAPN des contrôleurs principaux lue le 04/12/2015.

UN EXEMPLE FLAGRANT : LE DÉPARTEMENT DES CHARENTES MARITIMES

Depuis l'annonce de la fusion, ce département a connu, comme tous les départements des restructurations incessantes, fusions et fermetures de services, tout en subissant des suppressions d'emplois dans toutes les catégories et de très nombreux emplois laissés vacants (pour mémoire 35 en 2015).

Depuis, de très nombreux agent.es travaillent dans une ambiance délétère, sur des sites qui ne sont plus entretenus faute de moyens suffisants, car en plus des suppressions d'emplois, les DGF ont fortement baissé depuis 2010.

A tel point que la médecin de prévention a reconnu que pour certaines situations médicales graves dans le département, ses compétences étaient dépassées et qu'il fallait envisager le recours à un psychologue du travail. Le CHS-CT a donc financé à hauteur de 10 000 € la venue d'un cabinet d'expert du privé spécialisé dans les relations au travail.

Voilà donc ce que doivent subir les agent.es de la DDFiP de Charentes Maritimes depuis de trop nombreuses années.

Avec pour toute considération :

- * aucune augmentation du point d'indice gelé depuis 5 ans,
- * des perspectives de carrières quasi inexistantes avec des promotions par liste d'aptitude et tableaux d'avancement en forte diminution constantes.
- * et maintenant, des règles de mutation bafouées !

C'est ce vécu déplorable, qui ressort dans les 6 dossiers de recours de ce département que nous aborderons au cours de cette CAPN et pour lesquels le contexte professionnel n'est que trop peu pris en compte !

C'est surtout et malheureusement un condensé de ce qui se passe partout à la DGFIP et qui souvent constitue la toile de fond de beaucoup de recours sur l'évaluation.

